



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Karine GAUTHIER, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION DANS LES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CAMPAGNE 2026-
2027**

(N°2026-279)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L.213-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°12 du Conseil Général en date du 17/12/2012 « Modalités de

fonctionnement et d'équipement des collèges – Dotations de matériels de restauration » ;

Vu la délibération n°2025-470 de la Commission Permanente en date du 17/11/2025 « Acquisition d'équipements de restauration dans les établissements publics locaux d'enseignement – campagne 2025-2026-2027 » ;

Vu la délibération n°2024-528 de la Commission Permanente en date du 18/11/2024 « Acquisition d'équipements de restauration dans les établissements publics locaux d'enseignement – campagne 2024-2025-2026 – dernière vague d'attribution en 2024 » ;

Vu la délibération n°2024-429 de la Commission Permanente en date du 14/10/2024 « Acquisition d'équipements de restauration dans les établissements publics locaux d'enseignement – campagne 2024-2025-2026 2ème vague d'attribution » ;

Vu la délibération n°2024-309 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Acquisition d'équipements de restauration dans les établissements publics locaux d'enseignement – campagne 2024-2025-2026 1ère vague d'attribution » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider les propositions d'acquisition de matériels d'équipement de restauration prévus pour les établissements publics locaux d'enseignement concernés, d'un montant global de 850 000 €, décomposé dans le tableau en annexe, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

De valider les propositions d'acquisition en véhicules « Cuisine Satellite » d'un montant global de 150 000 €, décomposé dans le tableau en annexe, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'affecter ces dossiers d'acquisition repris aux articles 1 et 2 de la présente délibération sur l'autorisation de programme 2026-2027 dédiée au renouvellement des matériels de restauration dans les collèges.

Article 4 :

Les dépenses visées aux articles 1 et 2 de la présente délibération sont affectées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C03-221I08	2188/90221	Renouvellement du matériel de restauration des collègues	866 898,00	850 000,00
C03-221I08	21828/90221	Renouvellement du matériel de restauration des collègues	150 000,00	150 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Programmation 2026 remplacement de matériels vétustes dans les demi-pensions des EPLE

EPLÉ		Équipement	Montant estimé
BRUAY	Edmond Rostand	lave vaisselle	65 000,00 €
VERMELLES	Paul Éluard	Lave vaisselle	65 000,00 €
HEUCHIN	Jacques Prévert	lave vaisselle	65 000,00 €
GUINES	Les Quatre Vents	laverie	80 000,00 €
AUCHY LES HESDIN	Jean Rostand	self	45 000,00 €
CALAIS	Martin Luther King	self et zone de cuisson	85 000,00 €
CALAIS	Jean Macé	self et armoire froide	57 000,00 €
PAS EN ARTOIS	Marguerite Berger	self et armoire froide	43 000,00 €
LILLERS	René Cassin	Four 20 Niveaux Gaz + VCC L pression	50 000,00 €
BARLIN	Jean Moulin	four 20 N + cellule chaude	35 000,00 €
HESDIN	Des Sept Vallées	four 20 niveaux	25 000,00 €
LICQUES	Jean Rostand	1 four (20 nvx); 2 friteuses; 1 feu vif, 1 plaque coupe feu et lave batterie	80 000,00 €
HENIN BEAUMONT	Jean Macé	VCC	25 000,00 €
AUCHY LES MINES	Joliot Curie	un VCC XL	25 000,00 €
WIZERNES	René Cassin	VCC (L)+2 friteuses gaz (Frymaster+1 four gaz 20 nvx (convotherme)	70 000,00 €
ARDRES	De l'Europe	chambre froide	25 000,00 €
MAZINGARBE	Blaise Pascal	cellule de refroidissement	10 000,00 €
Véhicules "satellite"		électrique*2	110 000,00 €
Véhicules "satellite"		diesel	40 000,00 €
			1 000 000,00 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Restauration scolaire

RAPPORT N°79

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CAMPAGNE 2026- 2027

Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, le Conseil Général a décidé de créer une dotation spécifique pour l'acquisition d'équipements de restauration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), lorsque certains matériels défectueux, indispensables à la continuité du service public de restauration, nécessitent un remplacement, indépendamment des travaux portant sur la demi-pension.

Certains Services de Restauration et d'Hébergement (SRH) sont à ce jour équipés de matériels anciens, souvent vétustes, susceptibles de connaître des dysfonctionnements et de compromettre ainsi la continuité de la production de repas. Le remplacement de ces équipements de restauration ne fait plus l'objet de versement de subventions spécifiques aux collèges. Les matériels sont directement acquis par le Département et les dépenses imputées en section d'investissement sur le budget départemental.

Dans ce cadre, un recensement de l'ensemble de ces besoins auprès des établissements a été effectué. La dotation qui vous est proposée, au titre de l'année 2026 s'établit à un montant global de 1 000 000 €, décomposé dans le tableau annexé au rapport.

1. Matériels d'équipement de restauration :

L'acquisition de matériels d'équipement de restauration concerne 17 établissements, sous réserve de demandes urgentes et prioritaires de remplacement de matériels dans d'autres collèges susceptibles d'être sollicités avant la fin de cette période.

L'affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés en matériels d'équipement de restauration qui vous est proposée s'établit à un montant global de 850 000 €.

2. Véhicules « Cuisine Satellite » :

Le Département a versé une subvention aux 18 collèges « Cuisine Satellite » permettant l'acquisition d'un véhicule adapté au transport de repas confectionnés dans les 10 collèges « Cuisine Centrale ». Ces subventions ont été échelonnées sur plusieurs années (le véhicule le plus ancien date de l'année 2008 et le véhicule le plus récent date de l'année 2018).

Le remplacement progressif et nécessaire de ces véhicules vieillissants a fait l'objet de deux délibérations en Commission Permanente en 2024 et en 2025 (remplacement de six véhicules).

Il est proposé de poursuivre ce remplacement par 3 véhicules adaptés (2 véhicules électriques, économiques à l'usage, et respectueux de l'environnement et 1 véhicule diesel).

L'affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés en véhicules « Cuisine Satellite » qui vous est proposée s'établit à un montant global de 150 000 €.

Les montants indiqués, au tableau annexé au rapport, s'adosent sur les devis fournis et sont susceptibles de connaître des variations. La proposition ne correspond donc pas à une enveloppe attribuée à chacun des établissements mentionnés, mais consiste en une affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés et modifiés. Les acquisitions d'équipements de restauration prévus pour chaque établissement public local d'enseignement concerné sera réalisé auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de valider les propositions d'acquisition de matériels d'équipement de restauration d'un montant global de 850 000 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de valider les propositions d'acquisition en véhicules « Cuisine Satellite » d'un montant global de 150 000 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'affecter ces dossiers d'acquisition sur l'autorisation de programme 2026-2027 dédiée au renouvellement des matériels de restauration dans les collèges.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-221I08	2188/90221	Renouvellementdu matériel de restauration des collèges	866 898,00	866 898,00	850 000,00	16 898,00
C03-221I08	21828/90221	Renouvellementdu matériel de restauration des collèges	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY